

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-neuvième séance – Mercredi 9 octobre 2013, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Jean-François Caruso, Claude Jeanneret, Stefan Kristensen, Jacques Pagan, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Salika Wenger et Delphine Wuest.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCAATION

Par lettre du 27 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le traitement des urgences se fera dans l'ordre suivant: la première est le projet de délibération PRD-68, inscrit à notre ordre du jour, et la seconde est la motion M-1074: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail». A partir de là, nous suivrons l'ordre du jour.

## 3. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** M. Genecand m'a posé une question relative à la «*e-finance*» dans l'administration. C'est une pratique qui est plutôt intéressante lorsque l'on a des factures de manière récurrente et pas tellement ponctuelles. Or, dans l'administration municipale, il s'agit plutôt de factures ponctuelles, donc ce n'est pas un outil qu'on a développé. C'est quelque chose que l'on pourrait potentiellement développer mais, pour cela, il faudrait des ressources supplémentaires. Je vous vois acquiescer et dodeliner de la tête... Je réponds à la question de M. Rumo – vous lui transmettez, Monsieur Gauthier, étant son chef de groupe – qui demandait pourquoi la remise du Prix Martin Ennals avait lieu de façon concomitante à une des séances du Conseil municipal. C'est parce que, cette année, elle s'inscrivait dans le cadre de la semaine des droits humains de l'Université de Genève, c'était l'événement inaugural de cette semaine qui commençait hier. C'est l'université qui l'avait fixée de longue date et il était impossible de ne pas faire coïncider la remise du Prix Martin Ennals avec la séance du Conseil municipal. Désolée pour celles et ceux qui auraient voulu être présents. Toutefois, les férus défenseurs des droits de l'homme peuvent venir vers moi et je leur remettrai un DVD... (*Remarques.*) Quelle mansuétude, n'est-ce pas?

Il y avait ensuite une question de M. Brandt – qui m'écoute attentivement, je le vois – sur UPC Cablecom et Naxoo pour savoir quelles mesures la Ville avait prises pour protéger ses intérêts s'agissant de la future vente. Votre question n'est pas particulièrement précise, alors je ne suis pas persuadée... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi Madame la maire. Mesdames et Messieurs, j'aimerais que vous fassiez silence en vous installant. Poursuivez, Madame la maire.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.* L'important est que M. Brandt m'écoute. Il m'écoutait et, pour moi, cela suffit largement! Voilà votre question, telle qu'on me l'a transmise: «Dans l'affaire Naxoo-UPC Cablecom, vu le transfert des fichiers clients dès novembre 2013 et par conséquent la perte de valeur y relative de la société – dans les faits il n'y en a pas – quelles sont les mesures prises pour protéger les intérêts de la Ville de Genève s'agissant de la future vente?»

Vous savez que les mesures sont prises au sein du conseil d'administration et que certains administrateurs ont été désignés par le Conseil municipal. Vous pourriez aller consulter l'un de vos représentants, vous en avez plusieurs et notamment un, excellent, qui fait partie des rangs de l'Entente, M. Desfayes.

Si votre problème concerne la transmission des fichiers clients, sachez que toutes les mesures... (*Remarque de M. Brandt.*) Ce n'était pas ça? Alors, ce que je vous propose, c'est que vous reveniez vers moi et je développerai mon propos en aparté. Si c'était sur la préservation des fichiers clients, toutes les mesures ont été prises; si vous pensiez à la valeur financière de la société, de par le contrat que vous avez reçu, vous savez que la valeur a été fixée à un prix de 57,5 millions de francs et que cette valeur ne bougera pas jusqu'au moment où le peuple se prononcera sur la vente ou non des actifs de la Ville à UPC Cablecom. La valeur est donc préservée et ne bougera pas. Il y a une clause qui concerne le pourcentage d'abonnés qui pourraient quitter la société et qui pourraient permettre à UPC Cablecom de se dédire du contrat qu'ils ont signé. Cela serait possible si, aujourd'hui, une bonne partie de nos abonnés quittaient la société et résiliaient leur abonnement. Or, ce n'est pas le cas. A ce jour, cette crainte, que matériellement rien ne confirme, est hypothétique. Si vous voulez un peu plus d'informations, je ne suis pas administratrice mais j'en ai un peu, comme vous, j'imagine, et nous pouvons en discuter en aparté.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'entends donner plusieurs réponses très précises à des questions qui m'ont été posées. En ce qui concerne la lumière sur la place des Grottes, j'ai le plaisir de vous annoncer que les ampoules, que nous attendions toutes et tous pour le cordon de la Rade et le cordon lumineux de la place des Grottes, sont arrivées. Elles sont originales et représentent l'expression du génie de la Ville de Genève. Elles seront installées demain.

Une chose un peu plus désagréable: la question de M. Pattaroni, qui, avec son œil acéré, s'est rendu compte qu'un banc avait disparu près de chez lui. Ce banc a

été enlevé par une régie, au 60, route de Frontenex. La régie, de sa propre initiative, a enlevé ce banc. Nous avons déposé plainte contre ce fait et allons remettre ce banc à sa place le plus rapidement possible.

Une affaire encore plus dommageable pour notre République: la demande lancinante de savoir ce qu'il advient de l'Hôtel L'Hermitage. Effectivement, après vérification, l'autorisation de transformer ce bâtiment – pour celles et ceux qui veulent prendre des notes, cela est très intéressant – a été délivrée le 16 mars 2009. Une prolongation d'autorisation a été accordée au 25 février 2011 et l'ouverture du chantier symbolique – parce que le chantier n'existe pas – a eu lieu le 4 avril 2011, c'est-à-dire il y a trois ans. Enfin la vente de la société immobilière a eu lieu le 20 mars 2012. Ce bâtiment fait donc l'objet de spéculation, de vente et de revente sous le couvert d'une autorisation de construire.

Pour le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, il y a un gros problème car une autorisation pour réguler les feux a été déposée mais le Touring Club Suisse (TCS) a fait des observations concernant cette régulation des feux, qui donnent sur le rond-point de Rive, et tout est bloqué. La Direction générale de la mobilité (DGM) est un peu tétanisée par ces observations du TCS et elle a répondu de manière «langue de bois», évasive et, de fait, pour déposer le bitume phonoabsorbant, nous avons besoin de l'autorisation de la DGM mais, malheureusement, rien ne pourra se faire jusqu'à je ne sais quand. En connaissance de cause, j'ai fait étudier la possibilité de quand même déposer le bitume. Cela fait une année et demie que nous avons posé seulement la première couche mais pas le revêtement définitif et ce n'est pas acceptable pour notre Ville. Donc, je fais étudier cette question par les services pour le déposer quand même sans attendre.

En ce qui concerne la rue Etienne-Dumont, il y a un problème qui a été soulevé par l'Association Handicap Architecture Urbanisme, représentant les personnes à mobilité réduite, qui nous a fait part d'un certain nombre de critiques sur la pose des pavés en Vieille-Ville et nous sommes en train de discuter avec eux. Nous avons donc levé le pied quant à l'aménagement définitif de la rue Etienne-Dumont pour que nous puissions nous mettre d'accord avec eux pour un pavage de mur à mur de l'ensemble de cette rue, voire d'autres rues comme, par exemple, la petite rue devant la Maison Tavel: la rue du Puits-Saint-Pierre. Nous attendons donc de nous mettre d'accord pour reprendre ce dossier et déposer la proposition promise.

Enfin, pour la question de l'école des Crêts-de-Champel, oui, Monsieur Alexandre Wisard, vous avez raison, nous avons demandé au Conseil municipal de se dépêcher de voter cette proposition et à raison, parce qu'il nous faut – aujourd'hui et maintenant que nous avons votre feu vert et les budgets nécessaires pour prendre contact avec le Département de l'instruction publique (DIP) et organiser le déménagement de cette école – quasiment une année pour déposer

les conteneurs qui accueilleront, à l'avenue Dumas, les enfants. Il nous faut bien une année pour mettre en œuvre cet important chantier de 24 millions de francs. Je mets à votre disposition, Monsieur Wisard, le planning qui été déposé d'ailleurs devant la commission des travaux et des constructions.

Pour finir, Madame Luiset, en ce qui concerne la rue du Prieuré, on me dit que les Services industriels et la Direction générale de la mobilité doivent être associés à la rénovation de cette rue. C'est un enjeu de coordination des procédures qui retarde les travaux dans cette rue. Je vous demande de prier les habitants de cette rue de bien vouloir nous excuser, mais on veut éviter d'ouvrir cette rue et de la refermer sans effectuer tous les travaux nécessaires. Nous avons pris langue avec les Services industriels, la DGM et tous les intervenants.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** J'avais deux questions, une qui émanait de M. le conseiller municipal Sormanni, qui s'inquiétait de la question du restaurant scolaire de l'école de l'Europe qui, aujourd'hui, comme d'autres structures accueillant et pourvoyant à des repas scolaires, fait face à une augmentation importante du nombre d'enfants accueillis. On constate une augmentation de 10% d'enfants qui, chaque année, vont dans ces structures et, effectivement, les installations de l'école de l'Europe ne répondent plus aux normes.

Sachez que le service compétant a donné à l'association un délai jusqu'à la fin de l'année 2013 pour répondre aux normes. Aujourd'hui, le Service des écoles étudie trois variantes: soit réaliser les aménagements nécessaires et cela équivaudrait à un investissement de 40 000 francs, donc un dépassement de la ligne; soit transférer la production des repas sur une autre structure associative; soit outsourcer ces 300 repas. Vous serez informé en temps utile de la variante que nous allons choisir.

J'avais ensuite une autre question de M<sup>me</sup> Studer, concernant l'exclusion d'un enfant de 8 ans, avec des problèmes de santé, des structures parascolaires de l'école des Cromptes. Sachez que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) doit faire face à l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques de plus en plus nombreux, sans en avoir les moyens au niveau de l'encadrement. Sans rentrer dans les détails de la situation de cet enfant – pour lequel j'ai immédiatement demandé, dès que j'ai eu connaissance de ce qui s'était produit, un rapport – sachez que le GIAP et l'Office médico-pédagogique vont discuter avec la famille pour trouver une solution pour cet enfant. Sachez aussi qu'il est indispensable que l'Office médico-pédagogique puisse avoir plus de moyens. Cela ne dépend pas de la Ville, mais c'est une politique que le Canton doit mener pour faire face aux problématiques spécifiques de certains enfants, qui certes doivent être accueillis comme tout autre enfant mais pour lesquels il est nécessaire d'avoir les moyens appropriés. Le personnel du GIAP est un per-

sonnel formidable mais, par rapport à des enfants à besoins particuliers, je pense qu'il faut des compétences et des moyens supplémentaires. Ce ne serait pas juste non plus pour l'enfant qu'on le laisse avec son problème dans une structure inadaptée, le cas échéant. Pour ma part, je suis très préoccupée par la situation de ces enfants et, en tant que présidente du GIAP, j'essaie de trouver des solutions, qui passent aussi par des encadrements adéquats supplémentaires pour faire face à ces besoins évidents.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** C'est un complément de réponse à M. Rumo, après la réponse de ma collègue Sandrine Salerno, concernant la Fureur de lire. Je regrette, bien évidemment, que le vernissage ait eu lieu pendant une séance du Conseil municipal, mais cette manifestation est fixée plus d'une année à l'avance et il est vrai que la date dépendait aussi de la disponibilité de Russell Banks. On était très fier de pouvoir l'accueillir, très honoré; il était là ce week-end et repartait ce matin très tôt. Sa conférence principale devait avoir lieu relativement tôt vu son âge – il a 73 ans – donc on a fait notre possible pour que ce soit le plus proche de 19 h, mais on ne pouvait pas faire autrement. La date a été fixée, en plus, avant que le Conseil municipal publie son calendrier de l'année 2013. On a le même problème, potentiellement, pour 2014 et pour plusieurs manifestations. Le calendrier 2014 du Conseil municipal va être décidé bientôt et certaines manifestations ne pourront plus être bougées. On fait donc notre possible, je vous le garantis. Je vous rappelle qu'il y a encore d'autres manifestations de la Fureur de lire, notamment Isabelle Huppert qui lit du Sade, dimanche 13 octobre, à la Comédie. Si cela intéresse encore quelqu'un, dites-le-moi. Les places sont très demandées mais c'est encore à mon avis possible d'en avoir pour des conseillers municipaux.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je souhaitais répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées hier. J'ai répondu à la première par le biais d'un plan que j'ai remis à M<sup>me</sup> Magnin, qui souhaitait savoir où allait être installée la déchetterie prévue à proximité de la place du Perron. Je me renseignerai sur la question complémentaire qui m'a été posée tout à l'heure en aparté.

M. Buschbeck me demandait si la police municipale continuait à amender les propriétaires de chiens dangereux qui ne portaient pas de muselière. Je peux vous assurer que c'est une préoccupation de la police municipale, que le nombre d'amendes infligées était d'une dizaine en 2012 et que, à ce jour, il est de 7. La fin de l'année n'est pas encore arrivée, donc, vraisemblablement, il sera stable. Plus on aura de policiers municipaux, plus on pourra s'occuper de ce problème. J'imagine, Monsieur Buschbeck, que vous et votre groupe voterez les postes sup-

plémentaires que le Conseil administratif a demandés en matière de police municipale.

M. Bertinat me posait une question hier s'agissant des berges du Rhône. C'est une question déjà posée par M<sup>me</sup> Marie Barbey, à laquelle j'avais répondu. Un certain nombre d'habitants se plaignent à juste titre de déchets qui sont malheureusement laissés au sol dans les sentiers et de l'absence de certaines poubelles ou conteneurs. Vous posiez la question de savoir qui s'en occupait. Je peux vous informer que c'est une entreprise sociale, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), en l'occurrence, qui s'occupe de ce problème. Je précise qu'il n'y a pas d'emplois de solidarité engagés pour faire ce type de tâches. Le problème est le suivant: il n'y a en réalité pas de possibilité d'accéder avec des véhicules, raison pour laquelle il n'y avait pas eu beaucoup de poubelles installées à ces endroits. En effet, elles doivent être vidées à la main et il faut, pour chaque poubelle vidée, cheminer le long du sentier. Cela dit, une réunion a été agendée avec l'OSEO pour voir comment améliorer les choses et voir si on pourrait éventuellement augmenter le nombre de poubelles. Je vous tiendrai informé si des décisions sont prises en la matière.

S'agissant de la question de M. Ivanov, qui me demandait s'il y avait des patrouilles prévues dans le quartier des Augustins et à la rue Dancet, je peux vous affirmer que c'est une préoccupation du commandant Dimier et de la police municipale. Je peux vous donner quelques chiffres: il y a 435 commerces du secteur qui ont été visités par un îlotier de la police municipale. Et, par la suite, il y a eu des rencontres entre les concierges, la police municipale et les associations de quartier. Une des dernières séances qui a eu lieu est une séance où le Conseil administratif était représenté par M. Pagani et M<sup>me</sup> Salerno, qui ont pris contact avec les habitants. Encore une fois, nous essayons de faire un maximum de patrouilles dans les quartiers. J'ai demandé à la police municipale d'intensifier ses patrouilles dans ce quartier en particulier, mais vous comprendrez bien que nous sommes limités par le nombre d'agents de la police municipale sur le terrain et que, si le Conseil municipal votait des postes supplémentaires, alors nous pourrions, à l'avenir, intensifier ces patrouilles.

**4. Projet de délibération du 25 juin 2013 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Simon Brandt, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Charles Lathion et Eric Bertinat: «Adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP» (PRD-68)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- le vote par le Conseil municipal des statuts et règlements de la nouvelle caisse de prévoyance interne «Ville de Genève et les autres communes genevoises», avec un âge de départ à la retraite prévu à 64 ans;
- l'apport de 120 millions de francs consentis par la Ville de Genève pour maintenir la viabilité de la caisse en compensant la baisse du taux technique;
- le vote du Conseil municipal du 22 janvier 2013 décidant de conditionner la libération des 120 millions de francs au dépôt d'une proposition de relèvement de l'âge de la retraite fixée dans le statut de la Ville de Genève;
- la volonté de tous les partenaires de relever l'âge de la retraite plutôt que de toucher aux prestations pour assurer la pérennité financière de la caisse en lien avec la révision des bases techniques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 38, «Retraite», alinéa 1, du statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

<sup>1</sup> Les rapports de service prennent fin de plein droit, sans résiliation, lorsque les employées et employés atteignent l'âge de la retraite fixé à *64 ans*.

*Préconsultation*

**M. Olivier Fiumelli** (LR). En 2012, nous avons été saisis de divers documents relatifs à la création d'une nouvelle fondation intercommunale de droit

---

<sup>1</sup> Annoncé, 898.



public visant à remplacer la CAP qui, je vous le rappelle, n'avait pas de personnalité juridique. Nous avons été saisis de ces statuts, des nouvelles modifications de la législation fédérale en la matière. Nous avons fait plusieurs auditions en commission des finances sur cet objet et, finalement, nous l'avons voté à une large majorité au Conseil municipal le 22 janvier 2013.

Dans les débats en commission des finances, nous avons abordé la question de l'âge de la retraite puisque la CAP prévoit le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. Nous avons parlé longuement, en commission des finances, des conséquences sur le statut de la Ville. Je vous rappelle que le statut de la Ville prévoit l'âge de la retraite à 62 ans mais, finalement, aucune décision n'a été prise ni par la commission des finances ni par le Conseil municipal à ce sujet, si ce n'est par un amendement que nous avons déposé lors du débat en séance plénière. Amendement qui disait que l'apport extraordinaire de 120 millions de francs à la CAP n'était pas versé tant que le Conseil administratif n'avait pas déposé, auprès du Conseil municipal, une proposition visant à modifier l'article 38 du statut du personnel pour faire passer l'âge de la retraite des employé-e-s de la Ville à 64 ans.

Neuf mois après, le Conseil administratif n'a toujours pas déposé cette proposition. Le Parti libéral-radical – qui était à l'origine de cet amendement avec le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois – a décidé de prendre ses responsabilités et de déposer, ce que le Conseil administratif n'a pas réussi à faire, une proposition de modification des statuts. La bonne nouvelle est que cette proposition va permettre de débloquent la situation, elle va permettre au Conseil administratif de verser ces 120 millions de francs à la CAP, c'est-à-dire de respecter les engagements de la Ville vis-à-vis de ses partenaires, des autres communes, de l'Association des communes genevoises et du Grand Conseil, puisque le Grand Conseil a voté au mois de juin le projet de loi créant cette nouvelle fondation de droit public. Je vous propose de ne pas débattre et de ne pas voter ce soir sur le siège cette proposition. Puisque l'ensemble des débats, nous les avons déjà eus en commission des finances, je vous propose de débattre à nouveau de ces questions en commission des finances et, pour ce faire, de renvoyer directement cet objet en commission des finances ce soir.

Voilà la proposition du Parti libéral-radical. On en a déjà parlé avec l'actuel président de la commission des finances, M. Lathion, qui mettra ce projet rapidement à l'ordre du jour de la commission des finances pour que nous puissions en discuter le plus rapidement possible.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 39 oui contre 20 non.**

**M. Pierre Vanek** (EàG). L'intervention d'Olivier Fiumelli, tout à l'heure, était intéressante. Il se référait à un amendement, dans le débat sur la CAP,

demandant au Conseil administratif de déposer un projet de modification du statut et je vois ici un projet de modification du statut élevant l'âge de la retraite déposé par Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Simon Brandt et autres Jean-Charles Lathion qui, jusqu'à nouvel avis, ne font pas partie du Conseil administratif.

A part cela, la condition que vous aviez réussi à glisser subrepticement dans le débat sur la CAP ne serait, de toute façon, pas remplie par le dépôt de ce document ou par le vote de ce document. Sur le fond, ce qui ne va pas, évidemment, c'est l'élévation de l'âge de la retraite à 64 ans. Vous connaissez notre position. Si la CAP modifie ses conditions de retraite, nous sommes pour le maintien du statut en Ville de Genève. C'est une position de principe parce que nous sommes contre l'élévation de l'âge de la retraite. Nous sommes pour un âge de la retraite à 62 ans et des mesures transitoires prises en charge par la Ville pour garantir ce statut conformément à ce qui a été signé, conformément à un statut qui a été voté par le Conseil municipal, conformément aussi, simplement du point de vue politique, au programme commun de l'Alternative, auquel je me suis déjà référé dans un certain nombre de débats et qui prévoit la défense de l'âge de la retraite à 62 ans.

Conformément aussi à l'idée – je parle aux Verts qui étaient moins enthousiastes peut-être que d'autres dans cette défense – qu'il faut partager le travail, qui est une idée qu'ils ont défendue, refuser d'augmenter la durée du travail pour le personnel municipal en élevant de deux ans l'âge de la retraite est pour nous une évidence et nous bataillerons sur ce point. Maintenant, ce qui est une évidence aussi, c'est qu'on ne peut pas et on ne doit pas, en Ville de Genève, imposer des solutions de manière unilatérale en partant de ce Conseil municipal et imposer des solutions au personnel sans négociation.

Il y a une négociation, s'il y a modification du statut, qui doit se faire. La seule voie acceptable pour une modification du statut, c'est une négociation entre l'employeur, représenté par le Conseil administratif, et l'ensemble des représentants du personnel et les syndicats, qui doivent négocier autour des modifications du statut qu'ils sont prêts ou non à accepter.

Il est exclu de procéder unilatéralement, par un vote de cette assemblée, à une modification aussi fondamentale du statut en ne tenant aucun compte et en n'évoquant d'aucune manière les négociations en cours avec le personnel – négociations qui se sont traduites, par exemple, par une résolution de l'assemblée générale du personnel de la Ville de Genève du 3 octobre 2013, assemblée qui a décidé à une large majorité de lancer un préavis de grève autour de ces questions pour le vendredi 18 octobre. C'est de l'irresponsabilité crasse de la part des auteurs de ce projet de délibération. Ils feraient donc bien mieux de le retirer, de s'en tenir – s'ils pensent que le Conseil administratif doit aller dans le sens d'une modification des statuts – à la lettre de ce qu'ils ont eux-mêmes fait voter dans cette assem-

blée, à savoir l'amendement consistant à dire que c'est au Conseil administratif de revenir avec une proposition en la matière.

Le Conseil administratif doit revenir avec une proposition issue d'une négociation avec le personnel. Toute autre voie est de la folie furieuse. C'est la démonstration d'un manque de respect le plus élémentaire des conditions du dialogue entre partenaires sociaux, que la Ville de Genève doit évidemment pratiquer de manière particulièrement exemplaire.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, si nous avons voté contre l'entrée en matière sur ce projet de délibération, qui est à nos yeux malvenu, nous ne refuserons pas que ce texte parte en commission car, en effet, c'est un moyen de surseoir au vote sur le siège, qui serait absurde et irresponsable.

Notre position sur le fond sera, jusqu'au bout, de combattre l'élévation de l'âge de la retraite en Ville et dans toutes les autres collectivités publiques. D'un point de vue général, toute élévation de l'âge de la retraite est à nos yeux inacceptable. C'est une régression sociale, c'est le sacrifice, au profit de politiques néolibérales, de conquêtes sociales indispensables qui ont demandé des décennies de luttes et de combats de toute une série de salariés et de représentants de ceux-ci. Nous ne sommes pas prêts à tourner le dos à ces conquêtes sociales, que nous défendrons jusqu'au bout. (*Applaudissements.*)

**M. Denis Menoud** (MCG). Monsieur le président, le Mouvement citoyens genevois soutient ce projet de délibération et, bien entendu, le renvoi en commission des finances – nous n'allons pas commencer une polémique avec Ensemble à gauche dont ils sont experts. Nous nous étonnons de deux éléments. D'une part, le Conseil administratif avait reçu mandat de faire quelque chose et n'a rien fait – on se doute bien qu'une majorité Alternative, à la veille des élections, n'allait pas se bousculer au portillon. D'autre part, nous voulons réévaluer cette libération de 120 millions de francs à la vue des comptes de la CAP 2012. Nous en discuterons en commission des finances.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je trouve assez curieux que, premièrement, ce délibératif doive déposer un pareil texte alors que c'était au Conseil administratif de le faire. Il ne l'a toujours pas fait, d'où le dépôt de ce texte. Et puis, je remarque que ce qui est demandé figurait déjà dans le texte du projet que nous avons voté, en début d'année, sauf erreur, sur la CAP, pour pouvoir débloquer 120 millions de francs. Pour tenir le plan financier de l'ensemble de la CAP et assurer des rentes telles qu'elles existent aujourd'hui aux pensionnaires de la CAP, on doit nécessairement passer par une réévaluation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. Il m'a semblé que, à l'époque du débat, tout était clair.

Aujourd'hui, il nous faut encore modifier le statut du personnel, ce qui n'est pas fait. Alors nous le demandons. Il me semble que le fond du problème a déjà été largement discuté, à maintes reprises, et que nous devrions – c'est la proposition que je vais faire à M. le président – non pas renvoyer ce texte à la commission des finances, pour recommencer un énième débat et devoir écouter les vieilles rengaines de l'extrême gauche, mais le renvoyer directement au Conseil administratif, pour qu'il fasse le travail qu'on lui a demandé de faire il y a déjà quelques mois.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je dois dire que cette discussion est assez curieuse. Effectivement, lorsqu'il a voté la recapitalisation de la CAP de 120 millions de francs, le Conseil municipal attendait de la part du Conseil administratif un certain retour par rapport à la modification du statut. J'ai comme l'impression qu'on se fiche un peu de notre poire – passez-moi l'expression, Monsieur le président!

Ce Conseil municipal, dans sa grande sagesse, a voté ces 120 millions de francs et a de la peine à les digérer parce qu'il faudra les emprunter. Il ne suffit pas de dire qu'on va sauver la caisse de retraite – parce que c'était ça, l'équation – qu'on va payer les 120 millions de francs, qu'on continue comme avant avec l'âge de la retraite et que c'est le budget ordinaire de la Ville de Genève qui va payer le pont. De qui se moque-t-on? Il y a quelque chose qui ne joue pas dans cette façon de voir les choses et je trouve que le Conseil administratif n'a pas fait son travail. Il aurait pu, pour le moins, venir devant nous avec un rapport intermédiaire pour dire où il en est, où sont les blocages – on s'en doute – mais au moins venir nous faire un rapport!

On a beau jeu de dire que certains ont rendu leur rapport en retard – on l'a dit hier, pour M<sup>me</sup> Magnin qui était malade – mais les sujets concernés n'ont aucune importance par rapport à ce dont nous discutons aujourd'hui. Ici, il y a 120 millions de francs en jeu ainsi que la pérennité de la caisse de retraite. En plus, si on doit continuer avec l'âge de la retraite à 62 ans alors que maintenant pour la CAP c'est 64 ans, un pont retraite sera payé par le budget ordinaire de la Ville de Genève. On a demandé plusieurs fois, lors des débats sur la CAP, combien cela coûterait. On n'a jamais eu de réponse, mais l'ordre de grandeur est de 30 à 40 millions de francs. Ce sont les chiffres que j'ai. Imaginez, aujourd'hui, ajouter 30 à 40 millions de francs dans le budget déficitaire de 25 millions de francs: vous voyez où on va, on va juste dans le mur.

Pour le moins, on attendait une réponse du Conseil administratif dans un délai raisonnable. On n'en a aucune, même pas un rapport intermédiaire. Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek: je comprends bien qu'il défende bec et ongles le fait qu'il n'y ait pas de changement sur l'âge de la retraite, car la réalité

## Projet de délibération: adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP

est des fois difficile à admettre. On ne se réjouit pas de cette situation, mais c'est une réalité: aujourd'hui, il a fallu – aussi bien en Ville et dans les communes qu'à l'Etat de Genève – recapitaliser les caisses et faire des modifications concernant les retraites. Cela est lié à la pyramide des âges, à la longévité, on en a déjà parlé. Il faut donc être réaliste et quand les chiffres parlent, même les dieux se taisent!

**M. Grégoire Carasso (S).** J'interviens pour vous donner le sentiment du Parti socialiste, par rapport à ce projet de délibération du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, sa société fille, me semble-t-il. Lorsque nous avons voté au début de l'été la recapitalisation de la CAP, un mandat de négociation avait été donné au Conseil administratif pour précisément trouver un terrain d'entente avec les partenaires sociaux et les syndicats représentants du personnel. Le Parti socialiste est attaché à ce partenariat social, à ce dialogue social. Ce ne sont pas juste des concepts fumeux que d'aucuns dans cette salle, le Parti libéral-radical par exemple, utilisent lorsqu'il y a des initiatives qui proposent des avancées sociales, lorsqu'il y a des référendums contre la libre circulation des personnes. Dans ces moments-là, le Parti libéral-radical redécouvre que le dialogue social est quelque chose qui finalement peut être pratique.

Ici, nous avons l'occasion de court-circuiter ce dialogue social, comme vous tentez de le faire depuis le début de cette année, ou alors au contraire de laisser le Conseil administratif – l'employeur – et les représentants du personnel, les salariés de la Ville de Genève trouver ce terrain d'entente entre 62 ans, la réalité actuelle, et 64 ans, le cadre CAP. A quel âge voulons-nous fixer l'âge de la retraite? Pour quels métiers, et je pense évidemment par exemple aux employés de la Voirie. Est-ce que vous considérez qu'il est normal que les employés de la Voirie – c'est la position du Parti libéral-radical: 64 ans pour tout le monde, on ne discute pas – soient soumis au même régime que des fonctions réputées moins pénibles? Ce type de travail est entre les mains du Conseil administratif et en négociation avec les représentants du personnel. Nous considérons que ce travail de négociation doit être conduit à son terme. S'il n'aboutit pas, et c'est généralement la doctrine du Parti socialiste dans ce type de cas, la balle reviendra dans le camp du politique pour le meilleur ou, serais-je tenté de dire, pour le pire.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Il n'est pas question pour le groupe des Verts de voter ce projet de délibération PRD-68 sur le siège. En revanche, le groupe des Verts est plutôt favorable au renvoi de ce projet de délibération en commission pour les raisons suivantes – elles viennent d'être énoncées du reste. Lors de nos travaux en commission, la magistrate M<sup>me</sup> Salerno nous avait informés que des négociations étaient en cours, pas seulement sur l'élévation de l'âge de la retraite mais également sur d'autres volets qui concernent le statut du per-

sonnel, d'autres volets d'importance: la pénibilité de certaines fonctions, le Service d'incendie et de secours et un certain nombre de modifications du statut à régler avec les partenaires sociaux. Ce qui nous avait également été dit, et nous avons reçu des garanties dans ce sens, c'est que la commission des finances en particulier serait informée de l'aboutissement de ces négociations. Ces négociations devaient intervenir dans le premier trimestre 2013, ce n'est pas encore le cas.

Nous n'avons donc pas d'informations sur la situation actuelle ni sur l'état des négociations. On peut renvoyer ce projet de délibération en commission pour avoir un petit point de situation et des explications de la part du Conseil administratif et, ensuite, ces modifications dans leur ensemble seront soumises au Conseil municipal pour qu'il les vote. Je le rappelle, il n'est pas question pour le groupe des Verts de voter ce projet de délibération PRD-68 sur le siège ce soir. En revanche, nous acceptons un renvoi en commission des finances.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Ce texte n'a rien d'extraordinaire, et je suis étonné de voir la virulence qu'il suscite notamment du côté d'Ensemble à gauche. Ce texte vise tout simplement à amener le Conseil administratif à faire ce qu'il doit faire, ce qu'il nous a promis de faire et qu'il ne fait pas.

Renvoyer ce projet de délibération en commission des finances serait en quelque sorte se substituer à son rôle. Ce n'est pas au Conseil municipal de commencer à négocier avec le personnel, d'auditionner le personnel, de voir ce qu'il en est pour faire un point de situation, de se lancer sur des chemins de traverse qui ne nous mèneront nulle part. Le Conseil administratif est l'interlocuteur direct des syndicats, du personnel, c'est son travail. Nous demandons simplement à avoir un retour de la part du Conseil administratif ainsi qu'il nous l'a promis. Vous savez très bien que le calendrier n'est pas respecté, que les choses avancent et que nous nous retrouvons sans rien à ce jour.

Si nous voulons gagner du temps, il s'agit de renvoyer effectivement cet objet au Conseil administratif pour qu'il puisse le traiter et revenir devant ce plénum, afin que nous puissions amener les amendements que nous souhaitons, traiter cela du point de vue du Conseil administratif, qui est le véritable employeur. Je vous propose de renvoyer cela directement au Conseil administratif et d'attendre un retour de sa part, ainsi que c'est prévu et ainsi que nous devons le faire.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Outre les points principaux qui ont été évoqués, comme à son habitude, très brillamment par mon collègue Vanek, il faut rappeler qu'il y a des points particuliers dans le statut du personnel qui risquent d'être

complètement occultés, voire détruits par cette espèce de document qui nous est présenté et qui au fond n'est qu'une tentative de faire passer en force des positions totalement idéologiques, dogmatiques, et qui refusent toute forme de dialogue social, ce qui nous surprend fortement.

J'aimerais juste rappeler à nos chers amis qui sont les champions de la négociation à coups de hache et de hallebarde que, dans la fonction publique municipale, il y a un certain nombre de personnes qui occupent des fonctions et qui font des travaux particulièrement pénibles. Ces personnes ne sont absolument pas prises en compte par ce document de nature dogmatique et idéologique, qui n'a au fond que l'intérêt de faire mousser ceux qui le présentent. Nous pensons qu'il est absolument scandaleux de passer outre le fait – nos amis devraient le savoir – qu'aujourd'hui des négociations sont en cours entre les représentants du personnel du SIS, par exemple. M. Barazzone – qui ne nous écoute pas – sera sans doute à même de nous en expliquer les tenants et les aboutissants. Il est évidemment inadmissible de présenter ce type de document et, comme l'a dit mon collègue Vanek et comme je le répète, nous ne souscrivons pas du tout à ces méthodes de voyous, inacceptables, parce qu'elles tendent à court-circuiter le travail de partenariat social qui est celui sur lequel notre système est construit.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Permettez-moi de remonter l'histoire de quelques mois puisqu'on a voté sur ce sujet le 14 janvier de cette année – j'ai regardé dans mes notes. Rappelez-vous, lors du débat sur la proposition PR-998, il y avait eu une multitude d'amendements dont deux de l'Entente. C'est le deuxième qui a été accepté, celui qui disait qu'il fallait adapter l'article 38 des statuts de la Ville de Genève pour faire passer l'âge de la retraite des employées et employés de la Ville à 64 ans. Cet amendement a été majoritairement accepté et c'est l'un des amendements qui a certainement provoqué l'acceptation de cette proposition.

Aujourd'hui, à entendre les bancs de la gauche principalement, il ne reste plus rien de ce vote. On va tenter de renvoyer cela en commission des finances et, contrairement à ce que dit M<sup>me</sup> Perler-Isaaz, on n'aura pas un petit point de la situation, mais on aura une discussion de fond qui va chambouler toute la discussion qu'on a eue ici en séance plénière en début d'année, avec Ensemble à gauche qui proposera une multitude d'amendements et les socialistes qui voudront commencer à aborder toutes sortes de dossiers comme ceux de la pénibilité du travail. On n'aura pas de résultat concret d'ici la fin de cette année et les 120 millions vont rester bloqués. Ce qui veut dire qu'on va revenir avec une somme supplémentaire. Comme l'a dit l'Union démocratique du centre lors du débat, nous n'étions pas du tout favorables à cet engagement financier – qui a plombé notre dette puisqu'elle est passée à plus de 120 millions au budget 2014 – mais nous refusons qu'on tire en longueur ce dossier, qu'on essaye de biaiser le débat,

de le reprendre alors qu'on l'a terminé, de le recommencer en commission des finances. Ainsi on n'avance pas et on bloque tout. Je réitère donc ma demande de manière encore plus précise: je demande qu'on ait une discussion immédiate pour pouvoir renvoyer ce texte directement au Conseil administratif.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Est-il nécessaire de répondre aux insultes du groupe Ensemble à gauche ou de M. Gauthier, qui nous traite de voyous? C'est quand même une insulte, pas très grave, je l'admets, mais c'est quand même une insulte.

Il y a en revanche des choses, sur le fond, auxquelles il est important de répondre. Notamment, je dirai à M. Carasso que les questions de pénibilité des fonctions ne sont pas évacuées de ce débat, bien au contraire. La question de l'âge de la retraite des pompiers n'est pas évacuée de ce débat. Il s'agit ici uniquement de modifier l'article 38 qui parle de l'âge «normal» de la retraite pour les employés «normaux», mais toutes les autres dispositions du statut relatives aux pompiers, à des exceptions, à la prise en compte de la pénibilité, restent dans le statut et elles continuent à faire l'objet de négociations entre le Conseil administratif et le personnel. Toutes ces choses ne sont pas du tout évacuées, il n'y a strictement rien de dogmatique dans le débat que nous voulons avoir ce soir.

Finalement, le Parti libéral-radical est tout à fait d'accord avec les propos de M. Bertinat, c'était d'ailleurs notre intention initiale de voter sur le siège. Effectivement, il y a un risque si on le renvoie en commission des finances, c'est que chaque groupe vienne avec ses petites demandes, ses petits desiderata, et finalement on va passer des mois et des mois à discuter non pas de ce projet de délibération, mais d'une modification générale du statut du personnel. Nous pensons que la modification du statut doit venir du Conseil administratif et pas forcément de notre part. Ici, il s'agit uniquement de valider le débat qu'on a déjà eu en commission des finances l'année passée, puis qu'on a validé formellement, ici en plénière en janvier. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté cette nouvelle caisse de retraite, il s'agit au contraire de permettre son lancement, de permettre ce versement de 120 millions de francs et de faire en sorte que l'âge de la retraite à la Ville de Genève, pour les personnes «normales», pas pour les fonctions pénibles, soit modifié via l'article 38. Que l'âge de la retraite passe à 64 ans, je ne crois pas qu'il s'agisse de la mer à boire, ni d'une révolution idéologique, dogmatique ou je ne sais quoi. Il s'agit d'un vote normal et d'un vote honnête, car la position malhonnête que certains défendent aujourd'hui est de dire que c'est le contribuable qui paiera une espèce de pont retraite, dont on n'a encore jamais parlé, mais qui est la seule alternative à l'augmentation de l'âge de la retraite. Ce pont retraite sera financé par le contribuable, une fois de plus, et il me semble que ce n'est pas ce que veut l'électeur en Ville de Genève aujourd'hui. Le Parti libéral-



## Projet de délibération: adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP

radical est favorable à un vote sur le siège mais aussi à un renvoi en commission des finances, si le vote sur le siège devait ne pas être accepté.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti libéral-radical, qui demande que, pour ce projet de délibération PRD-68, le débat soit accéléré. Je mets aux voix cette demande.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 47 oui contre 12 non.

**M. Pascal Holenweg (S).** Monsieur le président, je vous prie de transmettre deux réponses très rapides à deux des interventions précédentes. D'abord à celle de M. Lathion, qui proteste de sa non-intention de se substituer au Conseil administratif et qui rappelle que les négociations avec le personnel sont de la responsabilité du Conseil administratif. Or le projet qui nous est soumis est précisément un projet qui nous ferait faire le travail du Conseil administratif. Vous pouvez considérer que le Conseil administratif n'a pas fait son travail assez rapidement, qu'il ne l'a pas fait selon vos vœux, mais vous ne pouvez pas en même temps protester de votre intention de ne pas vous substituer au Conseil administratif et précisément vous y substituer. Ce projet de délibération fait du Conseil municipal l'instance de «négociation» du statut du personnel avec les représentants du personnel, or ce n'est pas le rôle du Conseil municipal, nous ne sommes pas l'employeur mais le parlement de l'employeur.

La deuxième précision est pour M. Fiumelli, qui invoque les contribuables qui devraient payer le pont permettant de maintenir un âge de la retraite à 62 ans jusqu'à des prestations de la caisse de retraite à 64 ans. Ce sont effectivement les contribuables qui vont le payer, mais je rappelle tout de même que la quasi-totalité du personnel de la Ville de Genève est formé de contribuables de la Ville de Genève et qu'eux aussi payent en l'occurrence non seulement la recapitalisation de la CAP mais qu'ils paieraient aussi leur propre pont.

On a là une belle mesure de la cohérence des prédicateurs habituels du dialogue social. On va avoir un certain nombre d'initiatives populaires qui vont arriver en votation et dans les médias, ces prochains mois: une initiative pour le salaire minimum, une initiative pour le revenu minimum, une initiative pour la réduction de l'écart des salaires. A chaque fois, on entend le patronat et les partis de droite nous dire que ces initiatives mettent à mal le dialogue social, mettent à mal le partenariat social, substituent la décision politique à la négociation avec les organisations syndicales. Or c'est précisément ce que cette proposition est en train de faire: substituer la décision politique verticale à la négociation avec les organisations syndicales et avec le personnel. Vous faites exactement le contraire de ce que vous

prêchez habituellement, vous le faites parce que cela vous arrange d'une manière ou d'une autre, mais c'est une démarche particulièrement incohérente et particulièrement inexplicable autrement que par des raisons de basse politique.

On est en train de substituer, avec cette proposition, une pratique d'oukase à une pratique de négociation. L'oukase, c'est la décision qui vient d'en haut, il n'y a pas de négociation avec le personnel, il y a un pouvoir politique, démocratique ou pas, qui prend les décisions tout seul et qui les impose en bas. Vous avez une conception «poutinienne» du dialogue social, Mesdames et Messieurs! Une conception qui consiste à prendre à la place de l'employeur les décisions que vous demandez à l'employeur de prendre. Une conception qui contourne totalement toute discussion avec les syndicats et avec les représentants du personnel, et qui veut modifier d'en haut, sans débat, sans négociation, sans discussion, un statut qui doit être négocié avec les représentants du personnel, puisqu'il s'agit du statut du personnel. Nous ne sommes pas, après tout, un employeur comme un autre, nous sommes une collectivité publique tenue au respect des règles que cette collectivité, et les partis politiques qui y sont élus, prêchent.

Dernière remarque, si vous renvoyez cette proposition en commission des finances, vous permettez à la commission des finances et à ses membres d'entendre les représentants du personnel et d'entendre les représentants des syndicats. Si vous ne le faites pas, vous aurez pris une décision sans les entendre, vous aurez pris une décision qui concerne le statut du personnel sans entendre le personnel. C'est la négation la plus claire, la plus absolue de tout le discours tenu par la droite et par le patronat sur le dialogue social. Ce n'est pas inintéressant pour nous de constater que, quand cela vous arrange, le dialogue social, vous vous asseyez dessus, et que quand cela vous arrange vous le brandissez. Pour l'instant, nous continuons à faire confiance à la capacité de négociation des uns et des autres, à celle du Conseil administratif et à celle des syndicats. Dans le pire des cas, nous aurons une discussion là-dessus, mais le meilleur moyen de maintenir ce principe de négociation est de renvoyer cette proposition en commission des finances, ne serait-ce que pour que les commissaires des finances, qui ne sont pas forcément tous des militants syndicaux, entendent les représentants du personnel et les représentants du syndicat. C'était ma prédication pour le dialogue social, le *Sozialpartnerschaft* et la paix du travail!

*(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)*

**M. Pierre Vanek** (EàG). J'ai dit tout à l'heure ce qu'il fallait penser de cette proposition. Nous nous opposons par principe à l'élévation de l'âge de la retraite

en Ville de Genève, comme dans les autres collectivités publiques, comme dans le secteur privé.

C'est une opposition qui figurait dans la plateforme électorale qui nous a conduits ici et nous avons pour habitude de respecter notre parole et de tenir nos engagements. Ainsi, sur le fond, nous nous opposons à cette proposition.

Maintenant, j'ai ironisé tout à l'heure sur le quarteron de conseillers municipaux qui se prenaient pour le Conseil administratif, puisqu'ils lui avaient demandé de présenter une proposition et qu'ils la présentent eux-mêmes. Ici, je voudrais déplorer la limitation arbitraire du débat à travers le débat accéléré, alors que d'aucuns veulent un vote sur le siège, qui demande au minimum qu'on ait pu vraiment débattre et échanger un peu. C'est une conception de la démocratie que nous avons systématiquement contestée. Cela dit, certains d'entre vous, qui demandent un vote sur le siège – M. Lathion notamment, qui est l'un des auteurs de ce texte – ont dit: «Quelle horreur, cette idée qu'on puisse se substituer au Conseil administratif n'est pas une bonne idée, donc il faut voter ce texte sur le siège, le renvoyer au Conseil administratif et lui remettre le bébé dans les mains.» A l'instant, M. Bertinat, qui nous a fait un discours historique sur cette affaire, disait la même chose, à savoir qu'il fallait renvoyer ce texte au Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez inviter le Conseil administratif à faire ceci ou cela, vous l'avez déjà fait dans le débat précédent et Olivier Fiumelli l'a rappelé. *Bis repetita placent*, peut-être, et donc on peut réinviter le Conseil administratif, mais pas avec ce projet de délibération modifiant le statut que vous essayez de nous enfiler en prétendant que ce serait une motion! Ce ne sont peut-être pas des méthodes de voyous, pour reprendre les propos de mon collègue Pierre Gauthier, encore que l'attitude que vous avez par rapport à la négociation et au personnel mérite probablement ce qualificatif. Mais, en tout cas, ce sont des méthodes de filous, puisque vous entendez faire croire que ce projet serait une motion qu'on pourrait simplement renvoyer au Conseil administratif.

Si vous voulez que ce texte devienne une motion qui invite le Conseil administratif à aller dans le sens d'une modification du statut, vous devez – je m'excuse, mais la forme a une certaine importance – modifier ce projet de délibération, présenter un amendement qui le transforme en projet de motion et transformer le texte pour qu'il ne dise pas que «le statut du personnel est modifié». Jean-Charles Lathion, qui est un des auteurs, a dit qu'il voulait renvoyer ce texte au Conseil administratif. J'attends donc de sa part une proposition d'amendement qui aille dans le sens de ce qu'il a proposé, ou alors il entendait juste brasser de l'air et ce n'était pas sérieux. Eric Bertinat – dont je ne partage pas beaucoup les idées, mais qui est un homme assez sérieux – a aussi proposé de renvoyer ce texte au Conseil administratif. Je crois que je vous ai bien entendu, Monsieur le

conseiller municipal, vous transmettez, Monsieur le président, comme le veut le rituel de cette assemblée. Eh bien, s'il veut que ce texte soit renvoyé au Conseil administratif, il doit, le cas échéant, s'associer à l'amendement que Jean-Charles Lathion proposera pour le transformer en motion. A défaut, ce texte ne peut pas être renvoyé au Conseil administratif.

Nous sommes opposés à ce texte sur le fond mais, je l'ai dit tout à l'heure, nous ne nous opposerons pas à son renvoi en commission des finances, pour qu'on voie quel sort on pourrait lui réserver. La moindre des choses, dans une situation où on reçoit des communiqués annonçant un préavis de grève du personnel de la Ville de Genève, serait que le Conseil municipal – qui a la prétention, en tout cas certains d'entre nous, de se mêler de modifier le statut – entende le personnel sur ce sujet. Qu'il entende ses propositions, qu'il ouvre la porte au dialogue par rapport au personnel, à la commission du personnel et aussi au syndicat qui représente ce même personnel.

Voilà la seule sortie raisonnable du débat de ce soir. Si vous avez la prétention de voter sur le siège – à l'issue d'un débat accéléré, c'est-à-dire d'un non-débat – une modification du statut du personnel, je pense que vous risquez d'avoir non seulement une grève sur les bras, mais aussi probablement, Mesdames et Messieurs, un référendum.

**Le président.** Merci, Monsieur Vanek. Je vous rappelle que, effectivement, nous sommes dans la préconsultation et qu'après nous pourrions opposer soit le renvoi à la commission des finances, soit la discussion immédiate. Ce sera le vote qui terminera la préconsultation. La parole est au conseiller municipal M. Robert Pattaroni, pour le Parti démocrate-chrétien.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je n'interviendrais pas à la place des motionnaires, par rapport aux interpellations dont ils ont fait l'objet du côté des bancs de l'Alternative, mais plutôt sur le problème de fond. C'est clair que si on pouvait accorder à tous les habitants de la Suisse la retraite à 60 ans, ce serait super et c'est notre rêve. Si on le pouvait, on le voterait.

Ensuite, si on avait affaire à un Conseil administratif de droite, on pourrait comprendre que, du côté de l'Alternative, on dise qu'il faut tout faire pour empêcher que la négociation tourne au plus mal par rapport au personnel. Mais, vous en conviendrez, jusqu'à nouvel avis le Conseil administratif est à majorité de gauche. Alors, d'aucuns pourraient discuter: quelle gauche, en fonction des élections récentes? Mais ce n'est pas mon propos. Du point de vue de la science politique, aujourd'hui, le Conseil administratif est à large majorité de gauche, c'est un fait. Quand j'entends plusieurs intervenants de l'Alternative, d'Ensemble à

gauche et du Parti socialiste, j'ai l'impression qu'on a affaire à des climato-sceptiques...

En l'occurrence, il ne s'agit pas du climat mais de la démographie. Heureusement – Monsieur le président, vous en êtes une des preuves – les gens aujourd'hui vivent plus longtemps et en meilleure santé. Mais les gens qui doivent payer pour ceux qui sont à la retraite n'augmentent pas autant qu'il le faudrait. Comment fait-on alors avec cette équation? Au niveau de l'Etat – j'ai participé à toute l'opération car je suis membre du comité de la CIA, où il y a un grand comité avec la participation de tous les partis – on s'est trouvé devant cette équation. D'abord, on parlait de l'âge de 65 ans, qui n'a pas été remis en question. Je rappelle qu'en Ville c'est 64 ans. On s'est trouvé devant les chiffres qui illustrent bien l'évolution démographique dont j'ai parlé. Les climato-sceptiques ne veulent pas se rendre à l'évidence. L'ennui est que la climatologie n'est pas une science très exacte, mais il y a une grande convergence actuellement pour dire que le climat se détériore. Pour la démographie, il y a plus qu'une grande convergence, il y a une quasi-certitude. Les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Tant mieux, mais s'il y a moins de gens pour payer et qu'il y en a plus à payer, comment fait-on? On essaye de trouver un certain équilibre. Vaut-il mieux avoir une retraite relativement confortable avec un certain coût à partir de 64 ans ou devoir discuter demain de la retraite à 65 ans? Je parie qu'il faudra de toute façon le faire. Dès lors, c'est au Conseil administratif de gauche, avec sa sensibilité sociale, d'avoir une discussion avec le personnel.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été plus vite? Probablement que le Conseil administratif n'est pas pressé. En effet, ce n'est pas évident, quand on est dans cette orientation, de dire aux travailleuses et travailleurs que cela va coûter plus cher. A l'Etat, il a fallu le dire et M. Hiler a fait une remarquable opération, en faisant une proposition où on a tenu compte du fait qu'il fallait ajuster les retraites à l'évolution démographique. Cette proposition n'a pas été approuvée par la majorité du Conseil d'Etat mais, finalement, le personnel, à de rares exceptions près, s'est rendu à l'évidence. Accepter cette proposition du Conseil d'Etat approuvée par le Grand Conseil, proposition qui représentait un certain recul, valait mieux que de faire demain un saut négatif beaucoup plus grave. C'est cela, la *Realpolitik*. Si un parti, quelle que soit son idéologie, ne veut pas voir que le climat évolue, que la démographie connaît une évolution inexorable, il perdra les futures élections. On peut le parier, j'en suis sûr. D'aucuns menacent d'un référendum, mais c'est une bonne idée de faire un référendum, car on verra ce que la population de Genève dira, à commencer par ceux qui n'ont pas de deuxième pilier et ceux qui sont au minimum. Elle dira que ces fous fonctionnaires – j'en étais un et j'en étais fier – ont été bien payés et que maintenant ils voudraient une retraite plus favorable que l'ensemble des travailleurs, retraite que la population devrait payer.

Allez au référendum, cela nous rendra service, et vous verrez le résultat. Si vous faites l'appréciation du climat actuel dans le canton et en Ville de Genève

– et je ne parle pas des populistes, je parle des milieux populaires que vous êtes censés fréquenter – vous savez ce qu’ils disent. Il est vrai que cette proposition a un petit côté dialectique. Si on voit que cela n’avance pas, il faut faire une proposition nette. Celle-ci n’est probablement pas l’idéal, mais on va la voter. Vous êtes tous au moins pour le renvoi en commission, nous pensons qu’il faudrait la voter sans autre. Si cela ne devait pas passer, il faudrait au moins la renvoyer en commission. Mesdames et Messieurs de l’Alternative, ce n’est pas à moi de vous rendre service, mais faites attention à ce que la population peut ressentir par rapport aux fonctionnaires, dont j’ai fait partie!

*(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)*

**M. Simon Brandt** (LR). Quelques propos liminaires pour revenir sur certaines déclarations, particulièrement celles d’Ensemble à gauche et du Parti socialiste.

Tout d’abord, pour le groupe Ensemble à gauche, je n’entrerai pas dans un vocabulaire ordurier insultant, je vous citerai simplement l’onomatopée d’une bande dessinée: «*Damned*, vous êtes faits!» Vous nous avez fait toute une leçon en disant: «Vous n’avez pas consulté les syndicats et vous venez maintenant nous proposer de renvoyer en commission ou de voter sur le siège un texte, alors que vous ne l’avez pas montré précédemment au personnel.»

D’accord, mais ayons un peu de mémoire, remontons dans le temps et rappelons-nous un débat budgétaire qui eut lieu en décembre 2010 et qui vit, à 8 h du matin, le groupe Ensemble à gauche, Rémy Pagani, son magistrat, en tête, venir nous dire: «Voilà un règlement pour la police municipale qu’on vient de rédiger et que nous devons voter sur le siège aujourd’hui. Ayant dû l’écrire urgemment et sans délai, nous n’avons pas eu le temps de consulter le syndicat de la police municipale, ni les policiers municipaux, mais nous allons quand même proposer de le voter sur le siège.» Qui, ce jour-là, avait passé sa journée à dire qu’on ne pouvait pas édicter un règlement de travail aussi important que celui de la police municipale sans consulter les principaux intéressés? Le Parti libéral-radical et l’Entente, qui vous proposent ici de simplement respecter une décision déjà prise et qui n’est pas nouvelle.

Alors, de deux choses l’une: soit vous êtes malhonnêtes, soit vous avez la mémoire extrêmement courte et, pour ma part, je privilégie ce deuxième avis.

Comme seconde salve, j’aimerais maintenant m’adresser au Parti socialiste – mais Ensemble à gauche sera toujours compris – et revenir sur les propos intéressants de M. Holenweg, qui fait toujours preuve d’une culture historique brillante

et d'analyses politiques que je trouve vraiment intéressantes, mais qui oublie toujours de conclure correctement ses discours. M. Holenweg a rappelé très justement qu'un des principaux arguments de la droite pour combattre l'initiative 1:12, l'initiative sur le salaire minimum, c'est la rupture du partenariat social. Ce partenariat qui a fait la richesse de la Suisse dans l'après Seconde Guerre mondiale et qui, aujourd'hui, fait que la Suisse est un des pays qui s'en tire le mieux en Europe et dans le monde, suite à la crise économique que l'on connaît. Mais vous oubliez ensuite de conclure en disant qu'il y a une différence fondamentale, dans le partenariat social, entre l'économie privée et la collectivité publique. Dans l'économie privée, les partenaires sociaux sont les patrons et les syndicats, alors que, dans une collectivité publique, ce sont les syndicats et les autorités. Un Conseil municipal – respectivement un Grand Conseil ou l'Assemblée fédérale – ne ferait-il pas partie des autorités d'une collectivité publique??

Aujourd'hui, nous venons déposer un texte non pas parce que nous voulons casser le partenariat social, mais parce que nous sommes en manque d'informations, pour preuve le fait que M<sup>me</sup> Salerno n'est pas intervenue une seule fois dans ce débat avec l'impression d'être aux plus belles heures de la diplomatie secrète entre l'URSS et les Etats-Unis, où on informait quand c'était terminé, en disant qu'auparavant on ne pouvait rien dire car c'était trop important.

Effectivement, les discours qui ont été tenus par les différents intervenants de l'Entente montrent qu'il y a une dichotomie, entre certains d'entre nous qui veulent voter sur le siège et certains qui veulent renvoyer le texte en commission. Mais en réalité notre position dépend de ce que va nous dire M<sup>me</sup> Salerno. Soit elle nous dit que les négociations sont à bout touchant – et ce serait scandaleux que, comme par hasard, elle ne l'ait pas dit avant les élections – et donc ce texte est obsolète et, à ce moment-là, on pourrait presque le retirer. Soit elle nous dit qu'elle n'a absolument rien fait et là ce texte prendrait toute son importance.

Le Conseil municipal se plaint à longueur d'année – tous partis confondus – qu'on lui rogne ses pouvoirs. Ici, le Conseil administratif n'a pas donné suite à une décision souveraine du Conseil municipal et les mêmes qui se plaindraient dans un autre cas nous disent de laisser le Conseil administratif travailler.

Le partenariat social, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas laisser les choses se faire dans l'ombre, mais les faire avec l'ensemble des acteurs. Nous ne sommes pas une société privée, nous ne sommes pas dans l'économie privée, nous sommes une collectivité publique. Le Conseil administratif doit rendre des comptes au Conseil municipal et tous deux ont des comptes à rendre à la population. Cette population attend des informations qu'elle n'a pas, tout bêtement parce que nous-mêmes n'en avons pas. Madame Salerno, nous attendons donc avec impatience vos explications, en espérant sincèrement que vous n'allez pas rééditer avec l'âge de la retraite ce qui s'est passé avec Naxoo.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je trouve que ce débat est assez particulier. On mélange, à mon avis, plusieurs notions. De plus, se faire traiter de voyous n'est pas très agréable. Je renvoie, Monsieur le président, le compliment à ses auteurs. Il faut bien se rendre compte que, lorsqu'on a discuté de la recapitalisation de la CAP – c'était bien cela, l'élément central – on a posé la question aux participants, représentants du personnel et syndicats, s'ils acceptaient ces mesures. Sachant qu'on ne pouvait pas donner 120 millions de francs sans contrepartie, la contrepartie prévue était une légère élévation de l'âge de la retraite. Cela, les syndicats et les représentants du personnel l'ont accepté en commission, avec beaucoup de peine, certes, mais ils l'ont finalement accepté.

Je crois que, à un moment donné, il faut être cohérent. On ne peut pas prendre les 120 millions et mener une guerre de tranchées pour empêcher la modification du statut qui en découle. Cela dit, le problème est que, entre le moment où nous avons voté cette proposition, sauf erreur au mois de janvier, et aujourd'hui, nous n'avons pas eu de retour du Conseil administratif, qui s'était pourtant engagé à nous informer. Même s'il n'est pas au bout des discussions avec le personnel, il devait au moins nous donner un retour.

Il est temps de se mettre à jour, car les modifications de la caisse de retraite entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant de 120 millions doit être dans les caisses de la CAP avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire le 31 décembre, à minuit moins une. Par conséquent, il est logique que le statut du personnel soit adapté. Il faut qu'on sache où on en est. Bien sûr, on peut aussi jouer la montre – et j'ai l'impression que le personnel joue la montre – en pensant que, si le statut n'est pas modifié, la Ville de Genève devra payer le pont. Cela revient à dire qu'on verse les 120 millions de francs – qu'on devra d'ailleurs emprunter – et que chaque année la Ville versera le pont, tant que les négociations traîneront.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Vanek que les menaces de grève me font drôlement rigoler. C'est d'ailleurs du chantage, mais je lui laisse la responsabilité de ses propos. Qu'il aille au référendum: il aura le même résultat que lors du référendum sur la fusion des caisses CEH et CIA, c'est-à-dire une réponse cinglante de la population. Je ne suis pas pour qu'on dégrade les conditions des employés de la fonction publique en général. Ce n'est pas parce que, dans le privé, les employés ont moins qu'il faut revenir au minimum LPP pour les employés de la fonction publique. Cela dit, il faut savoir raison garder. On doit sauver ces caisses sous-capitalisées, compte tenu de la démographie, compte tenu du fait que les gens vivent plus longtemps et de la pyramide des âges.

En l'occurrence, si on se bouche les yeux, si on ne fait rien, on finira dans le mur et les prestations devront être adaptées, car la caisse aura fait faillite. Si on est responsable, si on accepte de recapitaliser, il doit y avoir une compensation à la recapitalisation telle qu'elle a été prévue pour les caisses de l'Etat, la CIA et



## Projet de délibération: adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP

la CEH. On a préservé un certain équilibre entre les modifications opérées et la recapitalisation à la charge du contribuable.

S'agissant du projet de délibération PRD-68, il faut faire un choix. Nous aurions de la peine à le voter sur le siège, ce ne serait pas très raisonnable et nous préférons un renvoi rapide en commission. La commission mènera les discussions et les auditions nécessaires, puis le Conseil municipal pourra prendre les bonnes décisions. Cela ne préjuge pas des éventuelles discussions sur les fonctions pénibles qui viendront se greffer ensuite. Si le Conseil administratif et le personnel viennent avec un plan crédible, le Conseil municipal pourra entériner les modifications du statut du personnel, une fois que les partenaires sociaux se seront mis d'accord. Soyons donc raisonnables et votons le renvoi en commission de ce projet de délibération. Je crois que c'est la voie de la raison.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Le Conseil administratif, ou sa délégation, ne joue pas la montre. Cela fait plus d'une année qu'il a commencé des discussions et des négociations avec les partenaires sociaux. Le Conseil administratif n'a donc même pas attendu que vous votiez, en janvier de cette année, la proposition de libération d'un crédit de 120 millions de francs pour commencer à discuter et à négocier avec les partenaires sociaux.

Depuis une année, treize séances de négociation ont eu lieu avec les partenaires sociaux. Très concrètement, une séance représente une matinée entière de travail, pas uniquement pour M<sup>me</sup> Salerno, Monsieur Brandt, mais pour M<sup>me</sup> Salerno et M. Barazzone. Lorsque vous prétendez ne pas être informé, ne pas savoir ce que le Conseil administratif fait, lorsque vous prétendez qu'il a une culture du secret, qu'il négocierait dans son coin, je réponds que, même si nous sommes une collectivité publique, les négociations ont rarement lieu à l'air libre, sous le regard de qui veut bien les observer! Les négociations, en Ville comme partout ailleurs, se font en principe dans une salle où seuls les partenaires sociaux sont représentés!

Cela dit, je vous rassure quand même: si vous souhaitez avoir des informations, je viendrai volontiers en commission des finances, avec mon collègue, pour vous en donner. Vous avez toujours moult occasions de me poser des questions et moi d'y répondre. En l'occurrence, jamais les membres de la commission des finances, tous bords confondus, ne m'ont demandé où en étaient les négociations, si le Conseil administratif avait avancé, si les partenaires avaient avancé. Cela dit, vous êtes pourtant tous au courant, puisque régulièrement les partenaires... (*Remarques.*) Mais oui, M. Vanek vous l'a dit: les partenaires sociaux font des assemblées générales et publient des communiqués qu'ils envoient tous azimuts. Je les reçois, vous les recevez, tout le monde les reçoit! A ce jour, si le Conseil administratif avait souhaité rester totalement secret et confidentiel dans ses négo-

ciations, vous en auriez quand même eu des échos, les uns et les autres, vous auriez vu où nous en sommes dans les communiqués que vous recevez.

Cette mise au point faite, je répète que je viendrai volontiers en commission pour vous donner l'état des discussions. Nous aurions pu, mon collègue et moi, vous informer à répétées reprises. Pour ma part, je viens à peu près tous les quinze jours en commission des finances. Si M. Lathion, qui en est le président, m'y invite, je viendrai vous donner l'état des discussions.

Ces discussions sont passablement avancées. En une année, vous imaginez bien que certains dossiers ont été traités. Le dossier SIS a été négocié par M. Barazzone et M. Pagani, et il est clos depuis de nombreux mois. La question du deuxième pilier, la LPP pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève qu'ils soient fonctionnaires ou non, a également été négociée. La question du Plend a été proposée, à satisfaction à ce jour des partenaires sociaux, par le Conseil administratif, ainsi que la cessation anticipée pour les fonctions pénibles en Ville de Genève. Je veux bien venir discuter avec vous de ces dossiers. Cela dit, vous êtes bien conscients que, si la négociation n'est pas terminée, je ne pourrai vous fournir que des informations d'étape.

S'agissant des 120 millions de francs, il est vrai qu'ils ont un lien avec l'adaptation du statut du personnel de la Ville de Genève, mais je rappelle qu'une partie des enjeux des négociations et discussions se trouvaient dans les dispositions transitoires, sans aucun lien avec la caisse de pension à l'époque. C'était de toute façon des chantiers pour lesquels la Ville de Genève devait encore négocier. Vous avez parlé des fonctions pénibles: cela n'a pas de lien avec la caisse de retraite. En revanche, c'est un gros travail que d'évaluer la pénibilité par rapport à des fonctions types qui ont été totalement redéfinies en Ville de Genève. C'est un travail qui va prendre encore quelque temps. Je peux vous faire un point de la situation mais, de nouveau, cela n'a pas de lien avec la recapitalisation de la CAP.

J'en viens à la recapitalisation de la CAP et notamment aux 120 millions liés à la modification du taux technique. Certains ont dit qu'il faudrait revenir en commission des finances sur le fait de savoir si on a besoin de libérer ou non ce crédit. Je l'ai déjà expliqué en commission des finances, mais je le répète volontiers ce soir en séance plénière: oui, il y a obligation de libérer ce crédit, parce que, indépendamment de la fortune de la caisse, les statuts de la CAP – validés par le Conseil municipal, par 44 autres communes et par le Grand Conseil – prévoient, dans une des annexes, les montants exacts que chaque commune doit à la CAP. Pour la Ville de Genève, c'est 120 millions et peu importe que la fortune de la CAP ait changé à la faveur d'une bonne année boursière. Nous devons aujourd'hui 120 millions de francs à la caisse, 120 millions qui n'ont pas de lien avec une modification du plan, mais qui ont un lien avec la baisse du taux technique. La CAP était à 4%, elle sera désormais à 3,5%: cela a un coût et il est

évalué, pour la Ville, à 120 millions de francs. Je crois vous avoir envoyé – si ce n'est pas le cas, je le ferai – la délibération que vous aviez votée et que le Grand Conseil a validée, qui oblige la Ville de Genève à verser 120 millions de francs à la caisse en lien avec la modification du taux technique. Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les questions que vous aviez posées.

S'agissant du côté obscur ou secret des négociations, sachez qu'elles se font dans un climat tout à fait ordinaire. Je viendrai volontiers en commission pour m'en expliquer. J'aurais pu le faire depuis à peu près une année, je le dis pour celles et ceux qui suivent avidement ce dossier. Je pourrai vous informer sur les propositions faites par le Conseil administratif ou sur les contre-propositions des partenaires sociaux. Je vous ferai volontiers un point de la situation, sachant que ces discussions ne sont pas terminées mais devraient prochainement l'être. En effet, pour une bonne partie des points que nous avons à aborder, nous avons proposé des solutions et trouvé des consensus, ou proposé des solutions sans trouver de consensus.

**M. Eric Bertinat** (UDC). J'ai bien écouté les propos de M<sup>me</sup> Salerno. J'ai bien compris, sauf erreur, la nécessité de verser ces 120 millions à la fin de l'année. Il n'en reste pas moins que, selon ce que ce délibératif a voté, ces 120 millions sont conditionnés à l'élévation de l'âge de la retraite dans le statut du personnel de la Ville. Si vous preniez au sérieux ce que le Conseil municipal a voté, Madame Salerno, vous devriez nous dire qu'il faut rapidement régler cela. Vous devriez nous inciter à avoir une discussion immédiate sur ce projet de délibération PRD-68. Si nous le renvoyons en commission des finances, comme certains groupes le voudraient, pour batailler à nouveau, parce que l'élévation de l'âge de la retraite ne leur plaît pas, parce qu'on est en période électorale ou que sais-je, le sujet sera repoussé bien plus tard dans notre calendrier. En effet, le budget 2014 va prendre de nombreuses heures aux commissaires aux finances; dans le tube de la commission, il y a je ne sais combien de textes en attente. Et vous voudriez qu'elle reprenne ce sujet, dont elle a déjà discuté des heures, qui a fait l'objet de trois rapports de minorité et sur lequel le Conseil municipal a passé je ne sais plus combien d'heures le 22 janvier de cette année? Mesdames et Messieurs, nous avons fait correctement notre travail, une majorité s'est dégagée, il faut maintenant la respecter.

J'insiste auprès de tous les membres de ce délibératif: il faut maintenant accepter la discussion immédiate et donner mandat au Conseil administratif de régler cela. Ce n'est pas à nous d'entrer en discussion et de nous substituer aux négociations en cours avec les partenaires sociaux. Soyez cohérents et respectez les décisions prises. Sinon, on ne s'y retrouvera jamais et on risque de faire pareil sur de nombreux sujets et d'enrayer encore plus une mécanique qui est déjà, me semble-t-il, passablement grippée.

**Le président.** Conformément à ce qui a été demandé, je mets aux voix, à choix, le renvoi à la commission des finances ou la discussion immédiate.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 40 oui contre 27 non.

**5. Motion du 8 octobre 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail» (M-1094)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Conseil administratif a décidé en 2012 de ne plus faire appel à de nouveaux emplois de solidarité (EdS) et de proposer des postes à durée indéterminée aux personnes en EdS;
- que la Ville de Genève continue à faire appel à des personnes en EdS, à travers des associations, pour effectuer des tâches municipales;
- que des personnes en EdS assurent souvent une même prestation qu'un-e employé-e en poste fixe tout en touchant un salaire brut, selon la loi en matière de chômage (LMC), de 3225 francs (49% des EdS), de 3725 francs (47%) ou de 4225 francs (4%), selon que la personne est détentrice d'un CFC ou non et selon le degré de responsabilité de sa fonction;
- qu'il est inadmissible d'avoir un service public à deux vitesses, qui fait appel à des employé-e-s «ordinaires» et à des personnes en EdS pour les mêmes tâches, mais pas avec le même salaire;
- qu'il n'est pas envisageable que des personnes ne reçoivent même pas un salaire minimum de 4000 francs brut pour un travail à 100%;
- que de nouvelles tâches ne doivent pas être assurées par des personnes qui ne sont pas correctement rémunérées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire un inventaire réellement exhaustif des tâches municipales assurées, à travers des associations, par des personnes en emploi de solidarité (EdS), que ce soit dans l'administration municipale ou pour des prestations destinées au public, ainsi que du nombre de personnes en EdS qui y sont affectées;

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 1916.

## Motion: emplois de solidarité

- de s'engager à ne pas externaliser des tâches municipales et, dans tous les cas, de veiller à ne plus confier des tâches ou mandats à des associations qui proposent des personnes en EdS pour les accomplir;
- de proposer des formations certifiantes aux personnes actuellement en EdS;
- d'internaliser à terme toutes les personnes qui travaillent en EdS pour la Ville, en leur proposant des emplois à durée indéterminée;
- en attendant cet état de fait, compte tenu d'une inégalité de traitement contraire au statut du personnel de la Ville de Genève, de compenser l'écart salarial en assurant qu'une personne en EdS touche au moins un salaire minimum mensuel de 4000 francs brut.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). C'est aujourd'hui le cinquantième jour de grève des personnes en emploi de solidarité (EdS) à l'Association Partage. Un jour d'anniversaire fort triste. Où en sommes-nous? Au Grand Conseil, la motion M 2172 «Emplois de solidarité – du changement!», déposée le 17 septembre, est aujourd'hui en traitement. Il y a également des motions qui ont été déposées dans les communes d'Onex et de Carouge. Au niveau de l'Etat, suite à l'impossibilité pour la Chambre des relations collectives de travail d'intervenir, le Conseil d'Etat a demandé au Département de la solidarité et de l'emploi de tenter une médiation. Les deux parties sont donc en pourparlers avec le département pour se mettre d'accord sur un projet de médiation qui comprend, dans une première phase, une enquête pour clarifier les faits concernant les conditions de travail physiques et psychiques, qui sont définies par les grévistes comme délétères, basées sur des propos injurieux, des menaces de licenciement, de la stigmatisation. Rappelons qu'une telle enquête avait été demandée à l'Office cantonal de l'emploi, l'autorité qui délivre les autorisations des personnes en emploi de solidarité aux associations, par les grévistes et par le syndicat dès le début de la grève.

Où en sommes-nous au niveau de la Ville? Le Conseil administratif a décidé, en 2012, de ne plus faire appel à de nouveaux EdS et de proposer des postes à durée indéterminée aux personnes en EdS chaque fois que c'est possible. Comme nous l'avons déjà dit: nous saluons cette décision de principe, mais actuellement il reste toujours des personnes qui continuent à travailler en EdS, et cela pour des tâches municipales. Il faut donc trouver rapidement des solutions à cette situation. Dans le cadre d'une audition de la responsable du Service des ressources humaines, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, il avait été rapporté qu'il n'y avait que deux services qui faisaient appel aux EdS: les bibliothèques à travers la Croix-Rouge genevoise et les musées à travers Attraction. Or nous avons découvert depuis, comme d'ailleurs le Conseil administratif l'a

reconnu le mois passé, qu'il y avait un nombre bien plus important d'EdS, et cela à l'insu même du Conseil administratif. Il faut donc savoir combien de personnes en EdS travaillent pour la Ville, dans quels services et pour quelles tâches. Un inventaire est donc absolument essentiel.

Les personnes en EdS, qui peuvent effectuer exactement le même travail que les employés de la Ville, ne reçoivent qu'un salaire «très limité» même s'ils travaillent à 100%. Effectivement, il s'agit d'une inégalité de traitement qui est contraire au statut du personnel. Rappelons que des personnes travaillant à 100% ne reçoivent que 2800 francs de salaire net si elles sont sans formation. La Ville se doit de garantir des conditions de travail correctes à toutes les personnes qu'elle emploie. La seule manière de mettre un terme rapide à cette situation est d'engager les personnes en EdS pour des postes à durée indéterminée, d'internaliser le travail, de créer de véritables postes de travail.

M. Barazzone avait confirmé qu'il mettrait fin à la collaboration avec trois personnes en EdS de Partage qui travaillent pour la Ville. Que sont devenues ces personnes? Nous souhaitons qu'elles puissent être employées par la Ville comme nous le proposons dans cette motion.

La question des salaires reste indécente. Le fait d'avoir un service public à deux vitesses n'est pas concevable. C'est pour cette raison que nous proposons d'internaliser ces personnes. Nous proposons également que, en attendant, la Ville puisse assurer, pour chaque personne qui reste encore en EdS, un salaire mensuel de 4000 francs. Pour la Ville mais aussi pour le Conseil municipal, c'est assumer leur responsabilité que de tout faire, et rapidement, pour mettre un terme à une situation intolérable. Nous vous demandons donc d'accepter d'entrer en matière sur cette motion.

**Le président.** Nous passons au vote d'entrée en matière... J'entends que le vote nominal est demandé, il en sera fait ainsi.

Mise aux voix à l'appel nominal, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 40 oui contre 25 non.

*Ont voté oui (40):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane

## Motion: emplois de solidarité

Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (25):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Ben-naim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dos-san (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). D'une façon générale, les Verts pensent que faire un inventaire est important et que les tâches régaliennes de la Ville de Genève ne doivent pas être sous-traitées par des EdS. Sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord et, d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, que ce soit ici ou au Grand Conseil. Par contre, la dernière invite ne nous semble pas applicable, pas légale, et la troisième ne nous semble pas très conforme non plus. Je m'explique: nous pensons qu'il faut effectivement attribuer prioritairement les postes concernés

aux personnes actuellement en EdS. Si elles conviennent pour faire ces tâches, elles doivent pouvoir être employées par la Ville. Si des personnes qui reçoivent 2800 francs sont aptes à assumer une tâche, par exemple à la Voirie, elles ne seront pas moins adéquates si elles ont un salaire de fonctionnaire normal! Sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord. Par contre, nous pensons qu'on ne peut pas dire d'avance que toutes les personnes aujourd'hui en EdS doivent forcément être engagées. Certaines personnes, en effet, ne pourront peut-être pas satisfaire complètement aux critères. Cela dit, il faut vraiment accorder la priorité à ces personnes et faire le maximum pour les engager à des postes de fonctionnaires.

Nous proposons donc un amendement visant à modifier les deux dernières invites de la façon suivante:

*Projet d'amendement*

« – d'internaliser à terme les postes actuellement occupés par des EdS qui relèvent des tâches régaliennes de la Ville de Genève en les proposant prioritairement aux personnes qui les occupent actuellement;

« – d'inviter le Conseil d'Etat à revaloriser les salaires minimaux des EdS afin qu'ils soient conformes aux conventions collectives de travail aux contrats types de la branche ainsi qu'aux usages en vigueur.»

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Le Parti socialiste ne peut que répéter ce qu'il a déjà dit lors de la séance précédente, à savoir qu'il est tout à fait inadmissible que les personnes en EdS, qui assument des tâches de la collectivité avec sérieux, ne soient pas payées comme les autres collaborateurs et collaboratrices effectuant les mêmes tâches. C'est là une inégalité de traitement parfaitement inacceptable. De la même façon, nous pensons que, si ces personnes assument des tâches régulières et contribuant au bon fonctionnement de notre municipalité, il est inadmissible qu'elles ne soient pas engagées avec un contrat à durée indéterminée, comme l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de la fonction publique municipale.

Effectivement, nous demandons également à travers cette motion, qu'on puisse avoir – et c'est d'ailleurs un vœu de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, que je présidais à l'époque – un réel recensement des emplois EdS, y compris dans les associations subventionnées par la Ville de Genève. Je crois qu'il faudra aussi avoir le courage de dire que, pour garantir le fonctionnement de ces associations, on devra passer par une augmentation de leurs subventions, afin qu'elles puissent offrir un salaire décent à ces personnes, et cela pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées pour la fonction publique municipale.



## Motion: emplois de solidarité

Ma collègue des Verts a parlé tout à l'heure du respect des conventions collectives. Bien évidemment, comme socialistes, nous ne pouvons que souhaiter que les salaires soient au moins au niveau des conventions collectives de travail, des contrats types ou des usages en vigueur, comme elle l'a mentionné. Nous sommes aussi favorables à ce qu'ils atteignent au moins 4000 francs, soit le salaire minimum que revendiquent les organisations syndicales.

Monsieur le président, vous transmettez au Mouvement citoyens genevois que, la dernière fois, ils n'ont pas soutenu une motion qui allait dans le même sens. Alors, Mesdames et Messieurs, j'espère que vous reviendrez à de plus justes sentiments, puisque vos collègues au Grand Conseil ont visiblement entendu ce que demandaient les groupes de l'Alternative. Je relève surtout que, le lendemain où vous avez refusé, vous, Mouvement citoyens genevois, de soutenir ce que nous demandions en faveur des EdS, M<sup>me</sup> Perrella-Gabus, dans la rubrique «L'Invité» de la *Tribune de Genève*, plaidait pour la revalorisation du statut des EdS et demandait ce que vous aviez refusé la veille. J'espère donc que, le premier tour des élections cantonales étant passé, vous suivrez la position de M<sup>me</sup> Perrella-Gabus. Nous avons été ravis de voir qu'elle partageait la nôtre et nous souhaitons qu'avec nous vous souteniez une revalorisation et le respect de ces personnes, qui fournissent un travail indispensable à la collectivité.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, il me semble important, au nom du Conseil administratif, de vous donner un certain nombre d'éléments par rapport à la motion initiale et aux amendements proposés par les Verts.

La position du Conseil administratif, sur le principe, a été prise, en réalité, en 2012. A ce moment-là, le Conseil administratif a décidé de ne plus faire appel à terme aux EdS, considérant que le système proposé par le Canton n'était pas celui que le Conseil souhaitait soutenir, notamment en raison du fait qu'une partie des salaires versés – salaires fixés par la loi – n'étaient pas assez élevés. S'agissant des tâches régaliennes, nous voulons internaliser les prestations pour ne plus faire appel à des EdS. En revanche, concernant la proposition d'augmenter les salaires, ce n'est tout simplement pas possible, puisque c'est la loi cantonale qui les fixe. Cette solution n'est donc pas praticable à notre sens.

J'en viens à l'amendement des Verts, qui nous demandent d'internaliser à terme les postes actuellement occupés par des EdS. Je vous l'ai dit, c'est la position de principe prise à la fois en 2012 ainsi que dernièrement s'agissant des trois employés de Partage. Les employés de Partage, qui ne travaillent plus pour la Voirie – c'est une décision prise par le Conseil administratif conformément à celle de 2012 – auront la priorité dans le processus de recrutement pour les postes à renouveler. En revanche, nous ne garantissons pas à ces gens un emploi en Ville

de Genève, car nous estimons que le processus de recrutement doit être ouvert à tous et doit respecter les principes que nous nous sommes fixés par ailleurs.

S'agissant de l'amendement à la dernière invite proposé par les Verts, qui nous demandent d'inviter le Conseil d'Etat à revaloriser les salaires, le Conseil administratif est en faveur de cette proposition. En effet, la position du Conseil administratif de 2012 se fondait sur le fait que ces salaires n'étaient pas assez élevés et que le système déplaisait à la majorité du Conseil administratif. Nous invitons donc le Conseil municipal à voter les deux amendements proposés par les Verts.

Nous avons à la fois pris une décision de principe et une décision particulière, s'agissant des employés de Partage. Je ne sais pas si vous souhaitez que le débat ait lieu en commission ou non. Cela dit, les deux amendements proposés par les Verts reflètent presque à l'identique la position majoritaire du Conseil administratif. Mon collègue Kanaan vous donnera peut-être quelques informations supplémentaires sur la situation dans les musées, sachant que, indépendamment de notre volonté et de notre position de principe de ne plus employer d'EdS, la mise en œuvre ne peut se faire du jour au lendemain. Elle dépend notamment de notre capacité à disposer de postes pour internaliser les prestations, soit en créant des postes – mais vous connaissez les difficultés budgétaires dans lesquelles se trouve notre municipalité s'agissant du budget 2014 – soit par le biais de postes vacants.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** J'aimerais quand même rappeler le processus qui a conduit à la création des EdS. Au sein du Mouvement citoyens genevois, il y avait une certaine division sur la nouvelle mouture de la loi sur le chômage. M. Longchamp l'avait vendue au parlement cantonal en disant qu'on ne voulait plus de chômeurs qui se «pérennisent»... Je rappelle qu'à l'époque un chômeur en fin de droits pouvait aller travailler à l'Etat, ce qui lui ouvrait de nouvelles indemnités pour une période limitée. L'idée était donc de «mettre les chômeurs au travail». Mais cette idée avait, comme fondement, la formation de ces personnes. Or on se rend compte aujourd'hui – le magistrat chargé de la culture nous l'a confirmé – que les associations subventionnées par les fonds de l'Etat pour former ces personnes se transforment quasiment en entreprises de travail temporaire pour des gens qui sont encore valables sur le marché du travail, même s'ils ne sont pas assez formés.

Ici, je tiens à relever qu'une des solutions que donne le Mouvement citoyens genevois est la préférence cantonale. La plupart, voire les 100% de ces travailleurs sont des gens qui habitent le canton de Genève, des gens à qui on n'a pas donné l'opportunité en priorité de trouver une place, notamment dans les services publics. Aujourd'hui, on les met sur des espèces de voies de garage, où ils font exactement le même travail que leurs collègues de la fonction publique

tout en étant payés 30, 40, voire 50% de moins. Cela parce qu'ils ont un statut différent, qui dépend, le magistrat vient de le rappeler, du cadre cantonal. Dans cette affaire, on a un peu oublié le but final, qui était de remettre ces chômeurs de longue durée au travail. On a précarisé ces personnes, mais aujourd'hui ce n'est pas à la Ville, qui est un gros employeur certes, de trouver la solution avec une baguette magique.

En l'occurrence, dans la motion qui nous est proposée, on ne se pose pas les bonnes questions, on mélange tout, on prétend qu'il suffit de leur attribuer le statut de fonctionnaire, et en avant la musique! Non, on ne peut pas faire cela! En tant que conseillers municipaux – on ne nous a rien demandé, je tiens à le signaler – on est confrontés à un problème humain, un problème social réel qui existe. On a vu à Carouge comment cela se passait. J'ai découvert des choses scandaleuses, des situations de précarité que je n'avais jamais crues possibles. Pourtant, la solution n'est pas la municipalisation de tout le monde, car cela coûterait énormément d'argent.

Nous, le Mouvement citoyens genevois, pensons que la solution n'est pas de créer des nouveaux postes. En revanche, donner l'opportunité aux gens déjà en place de postuler en priorité est une bonne idée. Cela dit, il faut se rendre à l'évidence: peut-être qu'il faudra mettre dans la balance le dérapage budgétaire et la situation de ces gens. Je suis désolé, mais je dois répéter que le problème n'a pas été créé par la Ville de Genève ni par les communes: le problème a été créé par le Conseil d'Etat, par M. Longchamp. A eux de se débrouiller, de trouver des solutions! Ce n'est pas, une fois de plus, aux communes de tout prendre en charge. Nous ne sommes pas d'accord. Nous considérons que ces gens-là méritent la priorité, et cette priorité doit être décidée notamment au niveau du Conseil d'Etat.

**Le président.** Nous nous arrêtons là. A la reprise, le magistrat M. Kanaan apportera déjà des réponses. Je vous souhaite un excellent appétit. Nous reprendrons à 20 h 30.

## 6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

2088

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2013 (après-midi)  
Interpellations – Questions écrites

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2054
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2054
3. Questions orales . . . . .	2054
4. Projet de délibération du 25 juin 2013 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, Adrien Genecand, Simon Brandt, Claude Jean- neret, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Charles Lathion et Eric Bertinat: «Adaptons le statut du personnel à la nouvelle CAP» (PRD-68). . . . .	2060
5. Motion du 8 octobre 2013 de M <sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail» (M-1094) . . . . .	2080
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2087
7. Interpellations . . . . .	2088
8. Questions écrites . . . . .	2088

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*